

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 29 septembre 2026

N° VA_DEL2026_224

Objet : Vœu contre le budget d'austérité du gouvernement

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Sylvain ESTAGER, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Monir EL MOUNAOUI , ayant donné pouvoir à Delphine HERENT, Violette SALANON, ayant donné pouvoir à Gisèle LEFEBVRE, Karim MESSAOUDI, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Stéphanie LEBLANC, ayant donné pouvoir à Lahanissa MADI, Say SISOUVANNALATH, ayant donné pouvoir à Nathalie FAUQUET, Lisa LASSELIN, ayant donné pouvoir à François MERESSE, Graziella MOENECLAËY , ayant donné pouvoir à Vincent BALEDENT, Mohamed AIT KASSI, ayant donné pouvoir à Antoine MARSZALEK, Meriem DAHMANI, ayant donné pouvoir à Farid OUKAID, Yohan TISON étant excusé.

Vœu déposé par M. Antoine MARSZALEK au nom du groupe LFI

Considérant que le gouvernement de Sébastien Lecornu prépare pour 2027 un effort budgétaire de 54 milliards d'euros, qui fait peser de nouvelles contraintes sur les services publics et les collectivités territoriales ;

Considérant que les communes assurent des services publics essentiels au quotidien, notamment dans les domaines de l'éducation, de la solidarité, de la culture, du sport, de la transition écologique et de l'entretien des équipements publics ;

Considérant que les choix budgétaires du gouvernement ont des conséquences directes sur les finances locales, et que Villeneuve d'Ascq prévoyait déjà une baisse de 1,18 million d'euros de ses compensations fiscales entre le compte administratif 2025 et le budget primitif 2026 ;

Considérant qu'une nouvelle réduction des moyens des collectivités aurait des conséquences concrètes pour les habitant·es de Villeneuve d'Ascq, en limitant leur capacité à maintenir et développer les services publics, à soutenir le tissu associatif et à investir dans les équipements et la transition écologique ;

Considérant que les communes ne peuvent être tenues responsables du déficit de l'État et ne doivent pas en devenir la variable d'ajustement ;

Le Conseil municipal de Villeneuve d'Ascq :

S'oppose aux mesures d'austérité prévues par le gouvernement dans le cadre du budget 2027 ;

Refuse que les collectivités territoriales et les services publics locaux soient utilisés comme variable d'ajustement des finances de l'État ;

Demande au gouvernement de garantir aux collectivités des ressources suffisantes, pérennes et dynamiques pour exercer leurs missions

Demande que soient préservés les moyens consacrés aux services publics locaux, aux agents territoriaux, à l'investissement public et au soutien aux associations ;

Il est proposé aux membres du conseil d'adopter le vœu présenté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition, Gérard CAUDRON, Innocent ZONGO, Christian CARNOIS, Florence BARISEAU, Vincent BALEMENT, Graziella MOENECLAËY , Kelly VERKINDERE n'ayant pas pris part au vote.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Garance GUILLERET-GIVERS

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvain ESTAGER

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 2 octobre 2026 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900093-20260929-229952-DE-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 2 octobre 2026